

# LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Floréal, an VII.



*Dispersion des rebelles de la Calabre. — Prise d'assaut de la ville de Trani, repaire des rebelles napolitains. — Ordre de la cour de Madrid, qui interdit aux navires neutres le commerce avec les possessions espagnoles dans l'Amérique septentrionale. — Détails sur l'insurrection qui a éclaté dans les cantons suisses de Schwitz et d'Uri. — Nouvelles diverses.*

## ESPAGNE.

*Madrid, le 8 floréal.*

Pendant le peu de temps que don Francisco-Saavedra a occupé le ministère des finances, le roi avoit permis aux navires neutres de commercer avec l'Amérique espagnole. Cette détermination avoit eu quelques avantages : il en étoit résulté que les neutres avoient suppléé à l'impuissance à laquelle la guerre nous réduit en approvisionnant nos colonies, en animant leur culture, en ouvrant d'abondans débouchés aux productions de leur sol. Le fisc y gagna aussi en percevant des droits considérables sur les importations & les exportations des neutres.

Mais, d'un autre côté, ce commerce paralysoit notre industrie, nuisoit même à celle des Français nos alliés, détachoit insensiblement les liens qui unissent la métropole à nos colonies, & pouvoit finir par nous les faire perdre entièrement. Il seroit d'ailleurs merveilleusement la cupidité mercantile des Anglais qui, sous pavillon américain, faisoient des expéditions pour la Vera-Cruz avec la même facilité que pour la Jamaïque.

Des réclamations se sont élevées contre cet abus, & surtout de la part des commerçans de Cadix & de Barcelonne. Elles ont fait une telle impression sur notre gouvernement qu'il vient de publier une cédule par laquelle il défend aux neutres le commerce de l'Amérique espagnole, & déclare que ce commerce ne sera plus permis qu'aux sujets de S. H. ; qui même auront à se conformer aux réglemens auxquels, à diverses époques, il a été assujéti ; ce qui est renouveler des loix rigoureuses auxquelles on a presque constamment dérogé dans la pratique.

## ITALIE.

*Naples, le 24 germinal.*

Le général Caraccioli est parti avec quantité de barques canonnières pour protéger nos côtes.

Il se confirme que l'ex-prince Luparano, envoyé par Ferdinand en Calabre, s'est réuni avec les patriotes, a attaqué le cardinal Ruffo & l'a battu complètement. Cependant on ne néglige point d'y envoyer des renforts.

Les nouvelles des Abruzzes sont toujours plus favorables. On a pris Trani d'assaut ; le jour auparavant les rebelles y avoient égorgé tous les patriotes.

Il est certain que les Anglais refusent de remettre au roi de Sicile ce qu'il avoit emporté de Naples, c'est-à-dire, 16 millions de ducats, et la plus grande partie du musée de Portici.

## A L L E M A G N E.

*Ausbourg, le 6 Floréal.*

On a publié à Inspruck la lettre suivante écrite par le général de Wukasowich, de Brescia, le 2 de ce mois :

« Une partie de l'armée d'Italie qui s'étoit avancée des environs de Crémone, et la brigade sous mes ordres qui avoit pénétré par les montagnes, ont forcé par une position formidable et une vive canonade, la citadelle de Brescia à capituler. La garnison, forte d'environ mille hommes, et qui avoit beaucoup d'artillerie est prisonnière de guerre ; elle sortira dans la matinée avec les honneurs de la guerre, et déposera les armes sur le glacis. Ma brigade a occupé Iseo ». (*Extr. d'une feuille française*).

*Manheim, le 14 floréal.*

Les corps de cavalerie autrichienne détachés vers le Rhin depuis le pays de Baden jusqu'au près de Darmstadt, emploient toute sorte de moyens pour exciter les paysans à s'armer contre les français ; et ils y réussissent dans les cantons appartenans à des princes ecclésiastiques, ou à de petits seigneurs dévoués à l'Autriche. Mais les sujets du margrave de Baden, du landgrave de Darmstadt et de l'électeur Palatin, se refusent aux invitations des autrichiens. Cela n'empêche pas que les paysans de l'Oderwald, forcés par ceux du comté d'Erbach, de l'évêché de Mayence et de l'évêché de Spire ne continuent leurs armemens ; ils sont au reste, purement défensifs dans nos environs. Ils tiennent lieu d'infanterie aux autrichiens, qui les ont organisés militairement, en leur donnant pour chefs des hommes du pays, qui ont été soldats. Ces chefs qu'ils appellent *commandans bourgeois des paysans armés*, reçoivent des ordres de l'officier autrichien commandant dans leur arrondissement. Les autrichiens leur allouent 30 sols par jour.

Avant-hier le chef des paysans établi à Heppenheim (village mayençaise entre Manheim & Darmstadt), reçut d'un capitaine de hussards autrichiens stationné à Necker-Gemünd, à deux lieues d'Heidelberg dans les montagnes, l'ordre de ne plus laisser passer de courrier entre Francfort & Manheim. C'étoit la seule communication qui nous restoit avec l'Allemagne : elle est formée depuis deux jours, & le sera probablement aussi long-temps que l'aile gauche de l'armée française ne marchera pas en avant.

Le général Laborde vient d'être nommé pour commander les troupes qui sont en avant de Kehl. On va faire une attaque vigoureuse contre les paysans de l'Ober-Cappel (évêché de Strasbourg) qui ont dernièrement surpris & massacré, à Achern, un détachement de Français, & qui

tout nouvellement viennent d'égorger à Cappel trois cents hommes de la onzième demi-brigade d'infanterie légère, qu'ils ont surpris dans leurs lits.

L'horrible assassinat des ministres français a excité l'indignation, non seulement des troupes françaises; mais de tous les habitans de Manheim. Dans le margraviat de Bade, les habitans ne peuvent dissimuler aux autrichiens l'honneur de ce forfait.

## A N G L E T E R R E.

*Londres, le 14 Floréal.*

On a reçu le 12 à l'amirauté des dépêches du lord Bridport, arrivées à Plymouth dans la nuit du 10 au 11, avec le cutter le *Dolly*, de 8 canons, & datées du 8, d'autres disent du 9, à la hauteur de Brest. Elles annoncent que la flotte française, consistant en vingt-cinq bâtimens, dont 17 à 18 sont supposés être des vaisseaux de ligne, avoit fait voile de Brest le jour précédent. Elle fut reconnue à sa sortie par la frégate la *Nymphe*, capitaine Fraser, & même d'assez près pour être chassée par elle. Un brouillard la déroba à la vue, de manière qu'on ignore entièrement la route qu'elle a prise. On dit que lord Bridport, dont les forces consistoient en seize vaisseaux de ligne, a fait voile aussitôt pour le cap Clear en Irlande.

Le *Formidable* & l'*Atlas*, de 98; le *Ramilleis* & le *Robuste*, de 74, & les trois frégates l'*Uranie*, le *Phenix* & le *Triton*, sous les ordres de l'amiral Berkley, ont du appareiller le 11 au soir, de la baie de Causand, pour aller renforcer lord Bridport. Sir Alar-Gardner est parti pour Portsmouth, où il s'embarquera sur le *Royal-Souverain*, & prendra avec lui tous les vaisseaux en état de mettre à la voile.

Des couriers ont été expédiés vers tous les points principaux, & quoiqu'on ait l'air de faire bonne contenance, l'inquiétude perce de toute part.

Les 3 pour cent consolidés, qui étoient le 11 à 55  $\frac{1}{4}$ , sont montés le 12 à 56  $\frac{3}{8}$ . Le 13 étoit fête.

## REPUBLIQUE HELVETIQUE.

*Lucerne, le 12 floréal.*

Le feu de l'insurrection qui couvoit depuis long-tems dans les cantons de Schwitz & d'Uri, vient enfin d'éclater au moment où l'on s'y attendoit le moins. Le 9 de ce mois, les paysans des environs de Schwitz sont entrés armés dans ce bourg, se sont emparés de l'église, & de-là ont tiré sur les Français qui s'étoient rassemblés dans les rues pour leur faire face: ils en ont tué environ quarante. Le commandant a été blessé, & on ne sait ce qu'il est devenu. Les révoltés ont exercé toutes les horreurs sur les blessés français qui sont tombés entre leurs mains. Ils ont fait deux cent prisonniers; ils sont bien gardés, & on ignore le sort qu'ils ont éprouvé.

Pendant que ceci se passoit à Schwitz, les paysans des villages environnans s'étoient donné le mot d'égorger chacun leur hôte: ce qui a effectivement été exécuté avec la plus grande barbarie. Ils ont ensuite sonné le tocsin, & se sont rassemblés au nombre d'environ trois mille hommes, tous armés, & la moitié au moins ayant des carabines. La soixante-seizième demi-brigade qu'on avoit envoyée contre eux, a été obligée de se retirer, vu la supériorité de leur nombre.

Ces scélérats ont osé écrire, le 10, au directoire helvétique, pour exiger la mise en liberté de tous les pri-

sonniers de leurs cantons, détenus à Lucerne, & mis en jugement pour rébellion, & pour lui déclarer qu'ils vouloient vivre indépendans: ils offroient à ces conditions leur amitié à la république helvétique.

Ce soir, trois députés des insurgés ont osé venir eux-mêmes à Lucerne. Le directoire leur a déclaré verbalement qu'avant qu'ils eussent relâché les officiers & les soldats français prisonniers & rendu la caisse du bataillon dont ils se sont emparés, & fait amende honorable sans condition, ni restriction, on n'entendrait aucune proposition de leur part. En attendant, les précautions sont prises pour les soumettre promptement. Massena a fait marcher des troupes vers Zug; les Zuricois occupent tout ce canton, & resserrent les révoltés. Un corps considérable de troupes est parti de Lucerne; de sorte qu'ils vont être cernés de toutes parts, & forcés de se rendre à discrétion.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Nice, le 12 floréal.*

Milan, occupé aujourd'hui par les Autrichiens & les Russes, a été livré au pillage pendant quelques heures. Il n'y a pourtant eu que dix-sept maisons de pillées, dans le nombre desquelles on désigne celle du citoyen Serbelloni, ministre cisalpin à Paris. C'est la troisième fois que ce ci-devant noble milanais voit sa maison devenir la proie du vainqueur. Son palais avoit été, dit-on, meublé la dernière fois aux frais de la république. Les conseils & le directoire cisalpins se sont retirés à Turin. Les généraux de l'armée d'Italie se sont réunis dans cette ville pour y tenir un grand conseil de guerre, & concerter les moyens de défense.

*Strasbourg, le 18 floréal.*

La loi sur la levée d'une partie de la 2<sup>e</sup>. & 3<sup>e</sup>. classes de la conscription militaire, s'exécute dans notre département avec beaucoup d'activité. Il y a beaucoup d'engrôlés volontaires qui se présentent pour défendre la patrie.

Le citoyen Bacher est encore à Anspach, où il s'étoit rendu en sa qualité de commissaire pour l'échange des prisonniers de guerre, dans la supposition que la commission autrichienne choisiroit un point à la proximité d'Anspach pour y traiter de l'échange; mais le prince Charles ayant ordonné à la commission autrichienne de s'établir à Francfort, le citoyen Bacher va retourner dans cette ville, qui jouira d'une espèce de neutralité pendant la guerre actuelle.

L'armée du prince Charles est toujours dans une inaction complète. Plusieurs causes contribuent à cette inaction. Le prince Charles lui-même est toujours indisposé & souffre beaucoup d'une maladie ressemblant à l'épilepsie. Son armée a été extrêmement affoiblie par les différentes affaires qui ont eu lieu; elle a eu tant de blessés, que tous les hôpitaux militaires le long du Danube jusqu'à Ratisbonne en sont remplis; il y en a dans cette dernière ville plus de 3 mille. L'armée autrichienne éprouve de plus une disette de vivres telle qu'on fait des réquisitions énormes jusqu'en Franconie. Le prince Charles a même fait des demandes très-fortes à ses favoris, les évêques de Bamberg & de Wurzburg, qui soutiennent si bien sa cause & qui ont si bien contribué à l'armement des paysans, avancés jusques vers le Palatinat pour combattre les troupes françaises. Les réquisitions sont levées militairement & payées avec des *bons*. Le pays qui est le plus opprimé par les

Autrichiens, est le duché de Wurtemberg. On y leve des contributions inouïes, & les paysans particulièrement sont tellement vexés par l'insolence autrichienne, qu'une insurrection générale est peut-être sur le point d'éclater contre eux. La ville de Stutgard est obligée de leur donner, à elle seule, 25,000 florins par semaine.

Le roi de Prusse va faire, vers la fin de prairial, un voyage dans les pays d'Anspach & de Bareuth, pour y recevoir le serment de fidélité & passer la revue des troupes qui y sont, & qui formeront, vers ce tems, un petit camp d'exercice à Furth.

PARIS, le 21 floréal.

On a publié aujourd'hui dans cette commune, avec la plus grande solennité, le manifeste du directoire à tous les peuples & à tous les gouvernemens, relativement à l'assassinat de nos ministres à Rastadt.

— Lacombe-Saint Michel, ambassadeur de la république près le ci-devant roi de Naples, est arrivé à Paris.

— Le nommé Jacques Bettinger, natif de Boulay, département de la Moselle, âgé de 36 ans, convaincu d'émigration, a été condamné à mort par la commission, séant à Cologne. Il a subi son jugement le 11 floréal. C'est la première fois que la guillotine sert dans cette ville.

— Le corps législatif helvétique a rendu une loi qui porte qu'aucune poursuite pour cause de dettes judiciaires ne pourra avoir lieu contre les citoyens qui ont marché dans le corps d'élite sous les ordres du gouvernement, soit pour défendre la patrie, soit pour comprimer des insurrections dans l'intérieur, pour autant de tems qu'ils porteront les armes à cet effet.

— On assure que l'envoyé de Prusse à Hambourg, a quitté cette ville en même tems que le citoyen Marragon. Cela explique l'activité avec laquelle sa majesté prussienne renforce depuis quelque tems la ligne de démarcation, & l'ordre donné à cent mille hommes de ses troupes de se tenir prêtes à marcher au premier signal.

— Un corps de 15 à 20,000 hommes doit, dit-on, être détaché de l'armée impériale pour une expédition secrète.

— La femme d'un nommé Herman van Zivol est accouchée à Utrecht, le 8 floréal, de deux garçons & d'une fille. Elle étoit accouchée, le 6 floréal de l'année dernière, de trois enfans mâles, dont un est vivant.

### CORPS LEGISLATIF.

*Discours prononcé par Garat dans la séance du conseil des anciens, du 16 floréal, à l'occasion de l'assassinat de nos ministres à Rastadt.*

Ces forfaits, que nous ne pouvions croire, a-t-il dit, ils ont pu se commettre ! Au milieu des guerres les plus furieuses, les peuples & les siècles les plus barbares n'en ont point vu de pareils. Le caractère d'envoyé fut toujours respecté par les puissances mêmes qui ne respectoient rien : il suffisoit qu'ils leur fussent confiés pour qu'ils les protégeassent. On a retrouvé ce droit des gens, même parmi les sauvages errans dans les forêts du nouveau monde. Parmi les nations civilisées, les hommes chargés de préparer la paix ont toujours été regardés comme des personnes sacrées. A leur approche, les armées qui avoient reçu le signal du combat, se sont arrêtées, leur ont ouvert leurs rangs, & ont protégé leur passage ; par-tout ils ont été considérés comme des anges de paix, & la philosophie elle-même a respecté ces illusions religieuses, qui sanctionnoient de l'autorité du ciel les besoins de la terre.

L'Autriche nous avoit déjà donné plus d'une preuve de sa perfidie ; mais celle-ci surpasse toutes les autres. C'est en sortant de Rastadt que nos plénipotentiaires sont assassinés ! & ceux qui leur donnoient l'assurance qu'ils n'avoient aucun danger à courir, les attendoient sur la route pour les égorger ! Ce n'étoit point pour s'emparer de papiers, devenus inutiles depuis que la guerre est rallumée, que le forfait fut commandé ; car, pour enlever les pa-

piers, il ne falloit point égorger trois ministres ! Il suffisoit d'arrêter & de fouiller leurs voitures : ce crime a été médité & préparé pour un but plus horrible encore que le crime même. La maison d'Autriche ne fait la guerre que pour étouffer la république dans le sang des républicains. En égorgeant des ministres de paix, elle a voulu rendre toute négociation, toute paix impossible. En appelant les Turcs & les Russes, elle n'a voulu que ravager & détruire. Ces nations de l'Asie mineure & de la Grèce, auxquelles tout le despotisme des empereurs romains n'avoit pu enlever ni leurs lumières, ni leurs arts, ni leurs richesses, ont été détruites par les Turcs. Par-tout où ils passèrent en vainqueurs, ils ne laisserent, des plus superbes villes, que des cendres & des ruines ; des nations les plus populeuses & les plus libres, que quelques esclaves, & à la place des plus superbes monumens des arts, les ténèbres de l'ignorance, des marais infects & la peste.

Parmi les puissances, quels que soient leur gouvernement & leurs loix, toutes celles qui ne sont pas complices de l'Autriche, s'uniront à la république française pour opposer une barrière au fléau qui menace le genre humain. Ce prince qui, assis sur le trône du grand Frédéric, a si bien apprécié son siècle & les intérêts du peuple, qui sont aussi les siens, ne s'en tiendra point à la neutralité : il voudra opposer une digue aux entreprises de cette maison, qui viole si impudemment le territoire de l'Empire, dont la Prusse est rendue protectrice.

Depuis le cinquième jusqu'au septième siècle, les hordes de barbares du Nord, semblables à celles qu'on appelle aujourd'hui contre nous, se précipitèrent dans nos contrées comme un déluge. Les villes, les palais tombèrent comme s'ils eussent été arrachés par un tremblement de terre ; les terres enlevées à leurs propriétaires étoient données à des serfs, qui les laissoient couvrir de ronces ; les codes de législation n'étoient plus que les listes des domages que les tyrans pouvoient se faire à eux-mêmes & à leurs vassaux. Tout étoit réduit à une confusion, telle que la fin du monde. Voilà ce que les Turcs & les Russes ont fait séparés ! que feroient-ils réunis, si nous ne nous empressions de creuser un abîme où tous viendront s'engloutir ?

Le cabinet de Madrid n'oubliera pas que l'Autriche n'a point renoncé à la folie de donner des rois à l'Espagne, & que la France seule peut s'opposer à un projet aussi dangereux pour le gouvernement espagnol. Les Suisses, ce peuple si magnanime dans sa simplicité, croiroient entendre frémir sous leurs pas les ossemens de leurs pères, qui moururent victimes de la tyrannie autrichienne. L'Italie, où tant d'hommes ne peuvent plus séparer leur existence de la liberté qu'ils ont reçue de nous, l'Italie sentira que si les Autrichiens obtenoient des succès, elle auroit un roi de cette maison, qui a donné à l'Europe les tyrans les plus farouches & les plus sanguinaires. Toutes les puissances sentiroient que lorsqu'on veut faire pénétrer les Russes & les Turcs dans une contrée où se trouvent le foyer des lumières, la sagesse des loix, l'amour des arts, il ne s'agit plus de disputer quelque portion de territoire, mais de tout ce qui peut aggrandir & honorer l'homme à ses propres yeux. Sans la réunion de ces forces, nos phalanges repousseront encore ces hordes de barbares : ce sera le combat de la férocité & de l'héroïsme, du génie de la guerre & de la rage aveugle de détruire. La victoire ne pourra être long-tems douteuse ; nos ennemis ont fait des soldats des assassins, & des assassins ne sont pas faits pour la victoire, ils sont faits pour le supplice.

Je ne t'accuse point d'avoir toi-même conçu & ordonné ce forfait, toi que les courtisans honorent du nom de prince, toi qui as reçu des hommages plus flatteurs, lorsque le héros de la France parla de toi, & que nos meilleurs généraux regardoient comme un héros naissant digne d'être combattu ; mais, puisque dans l'armée qui est sous tes ordres, un assassinat a été conçu & exécuté ; puisque tu n'as su répandre parmi tes soldats l'horreur de tout ce qui est lâche & vil, tu pourras affronter les dangers ; mais dans ton ame & ton génie il n'y aura jamais rien de grand. Ce n'est pas toi qui pourras long-tems arrêter la liberté triomphante. Non, la liberté n'a pas perdu son génie ! tu le reconnoitras bientôt au cours de ses victoires !

Une grande vengeance doit être tirée de ce forfait : je proposerois que le récit d'une action aussi noire fût lu le même jour & à la même heure dans toutes les municipalités de la république ; qu'au moment du départ des lieux où l'on réunit nos conscrits, on leur lut ce récit, si propre à faire connoître ce crime & à enflammer leur courage ; que l'image des trois ministres assassinés fût placée dans les lieux où les citoyens se rassemblent autour des fonctionnaires publics ; qu'une inscription rappellât le moment, le lieu, la nature du forfait. C'est au directoire à prendre ces mesures, si elles sont jugées convenables ; mais je desirerois qu'ici, par un organe digne de vos sentimens & de vos pensées, vous rendissiez

un hommage solennel à ces victimes de leurs fonctions ; que vous missiez en parallèle leurs vertus , leur longanimité avec les crimes de leurs assassins .

S'il est vrai que nous ayons fait des fautes , souvenons-nous-en , non pour perdre le tems à nous les rappeler , mais pour les réparer . ( Tous les membres se levent en criant : vive la republique ! & en agitant leurs bonnets ) .

Dans l'ancienne Rome , où tous les citoyens étoient divisés par tant d'intérêts , ils étoient réunis dans les dangers publics ; toute discussion cessoit alors . Imitons-les ; effaçons de nos discours , & s'il se peut de notre langue , ces noms odieux de partis que nous avons eu l'imprudence de consacrer par nos loix & par nos sermens ; ces noms qui créent des partis lorsqu'ils n'existent pas , & qui les conservent lorsqu'ils existent . Qu'au nom de la republique il soit ordonné à tous ceux dont le repos & la retraite lui peuvent être funestes , d'en sortir .

CONSEIL DES CINQ-CENTS .  
Présidence du citoyen HERTHAULT-LAMERVILLE .

Séance du 21 floréal .

Briot , au nom d'une commission spéciale , fait un rapport sur une pétition des citoyens Neuville & Montausier , pour ce qui leur reste dû de la cession du théâtre des arts ; il propose de ratifier une transaction passée le 5 germinal dernier , avec le ministre des finances , & par laquelle ils consentent à une liquidation définitive pour 625,000 fr. pour capital & intérêts , dont 400,000 fr. d'effets admissibles en paiement de domaines nationaux , 100,000 fr. en numéraire payables à raison de 25,000 fr. par décade , la cession d'une créance de 61,000 fr. sur la citoyenne Latapie , directrice du théâtre de Bordeaux , & le surplus en décharge de contributions , de droits d'enregistrement , &c. — Impression & ajournement .

Le conseil valide les opérations des assemblées électorales de l'Hérault , des Landes & de la Haute-Vienne .

Bailleul . — Vous avez chargé une commission de sept membres de vous faire un rapport sur le message du directoire , relatif à l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt : elle a examiné plus particulièrement , parmi les diverses propositions qui ont été faites , celle qui a paru obtenir l'assentiment du conseil , & qui tendoit à dénoncer le crime horrible commis à Rastadt , à propager l'indignation ; celle enfin qui tendoit à en transmettre la mémoire à la postérité par des moyens plus durables que l'écriture ; en conséquence , elle vous propose le projet de résolution suivant :

1°. Au nom de la nation française , le corps législatif dénonce aux hommes justes & aux gouvernemens de tous les pays , le massacre des plénipotentiaires français à Rastadt , commandé par le cabinet de Vienne , et exécuté par ses troupes le 9 floréal an 7 , et s'en remet au courage de tous les Français pour le venger .

2°. Le 20 prairial prochain , il sera célébré , dans les deux conseils , & dans chaque armée de terre & de mer , une fête funebre en l'honneur de Bonnier & de Roberjot .

3°. Le gouvernement coupable de cet assassinat y sera voué à la vengeance des peuples & à l'exécration de la postérité . Ce jour-là les spectacles seront fermés .

4°. Les noms des conscrits partis y seront proclamés solennellement , & affichés honorablement dans un lieu apparent des séances de chaque administration municipale .

5°. Les noms des conscrits non partis seront honteusement désignés & affichés dans le temple décadaire ; ils ne seront effacés que lorsque leur départ aura été effectué , & en présence du peuple .

6°. Il sera placé dans le lieu des séances de chaque administration municipale , tribunaux , écoles & établissemens publics , une inscription portant ces mots :

« Le 9 floréal an 7 , à neuf heures du soir , le gouvernement autrichien a fait assassiner , par ses troupes , les plénipotentiaires français chargés par le directoire exécutif de négocier la paix à Rastadt » .

7°. Il sera délivré à chaque armée de terre et de mer une oriflamme aux trois couleurs , portant cette inscription : Vengeance aux mânes des plénipotentiaires français assassinés par les satellites de l'Autriche !

8°. Ces oriflammes ne seront portées à la tête de l'armée que par ordre du général en chef ; et en tems de paix , elles seront déposées dans le sein du corps législatif .

9°. Les ministres , leurs veuves et enfans , recevront une indemnité proportionnée à la valeur des effets volés et à ce qui étoit dû à la légation . Le directoire en réglera le montant , qui sera acquitté sur les fonds destinés aux dépenses imprévues .

10°. Il sera délivré à la veuve & aux enfans de Roberjot & de Bonnier , pour pension , un domaine national dont la valeur annuelle ne pourra excéder 1500 francs pour chacun des enfans , et le double pour la veuve de Roberjot . Le directoire exécutif désignera le domaine au conseil des cinq cents .

Ce projet est mis aux voix et adopté .

Tous les membres se levent en criant : vengeance ! vive la republique !

Nota . Le conseil des anciens a validé les opérations de l'assemblée électorale du département de la Sarthe .

Il rejette une résolution qui déterminoit les peines encourues par les administrateurs et commissaires du pouvoir exécutif qui prévariquent dans l'exercice de leurs fonctions .

Bourse du 21 floréal .

Amsterdam.....	61 $\frac{3}{4}$ , 62 $\frac{3}{4}$ .	Rente provis.....	7 f. 63 c.
Idem cour.....	57 $\frac{1}{2}$ , 58 $\frac{3}{4}$ .	Tiers cons.....	10 f. 88 c.
Hambourg. 194 $\frac{1}{2}$ à 195 , 192 .		Bon $\frac{2}{3}$ .....	1 f. 11 c.
Madrid.....		Bon $\frac{1}{2}$ .....	
Mad effec.....	14 f. 62 c.	Bon $\frac{1}{4}$ .....	
Cadix.....		Bon des 6 dern. mois de l'an 6,	
Cadix effect.....	14 f. 62 c.		82 f. 38 c.
Gènes.....	99 , 97 .	Action de 50 fr. pour la caisse	
Livourne.....	107 , 106 .	des rentiers.....	
Bâle.....	1 ben. , pair .	Or fin.....	106 f.
Lausanne.....	$\frac{1}{4}$ p.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Milan.....	53 .	Portugaise.....	97 f. 63 c.
Geneve.....		Piastre.....	5 f. 43 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Quadruple.....	82 f.
Marseille.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Montpellier.....	pair 15 j.	Souverain.....	35 f. 13 c.

Esprit  $\frac{3}{4}$  , 380 à 390 f. — Eau-de-vie de Montpellier , 22 deg. , 300 f. — Rochelle , 22 d. , . . . — Cognac 22 d. 330 f. — Huile d'olive , 1 f. 10 c. — Café Martin , 3 fr. 45 à 50 c. — Café Saint-Domingue , 3 fr. 5 à 15 c. — Sucre d'Anvers , 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Orléans , 2 f. 60 à 70 c. — Savon de Mars , 1 fr. 12 à 15 c. — Coton du Levant , 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles , 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel , 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS .